



Extrait de délibération

Identifiant
2018-04-04

Comité syndical

9 avril 2018 – Parthenay

L'An Deux Mille dix huit le neuf avril à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

M. Olivier Fouillet a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 30 mars 2018
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 22 titulaires / 3 suppléants
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 9 titulaires / 28 suppléants
Votants : 25

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	COIFFARD Jean-François, FOUILLET Olivier,	BIRONNEAU Pascal, NOLOT Monique →	SERVANT Claude	
Parthenay-Gâtine	BELY Françoise, BRESCIA Nathalie, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, DUFOUR Jean-Paul, GAILLARD Didier, GUERIN Jean- Claude, LARGEAU Béatrice, De TALHOUET ROY Hervé	ALBERT Philippe, BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, → GILBERT Véronique, ROUVREAU Laurent →	GILBERT François CLEMENT Guillaume	
Val de Gâtine	BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, CHAUSSERAY Francine, DOUTEAU Patrice, EVRARD Elisabeth, GUERIT Jean-Philippe, LEMAITRE Thierry, MINEAU Nadine, MORIN Joël, OLIVIER Pascal, RIMBEAU Jean- Pierre	BARANGER Johann, BASTY Jean-Pierre,		

Approbation du compte de gestion du budget principal 2017 du PETR du Pays de Gâtine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'exercice du budget 2017,

Monsieur le Président informe le comité syndical que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 du budget principal du PETR a été réalisée par le Trésorier de Parthenay-Gâtine.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du PETR.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du Trésorier,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion du Trésorier de Parthenay-Gâtine pour l'exercice 2017 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif du PETR pour le même exercice.

- dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD